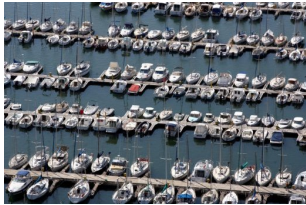




Nouvelle taxe : avis de tempête sur la filière du nautisme



PHOTO/HARRY RAY JORDAN

L'Assemblée nationale a voté la semaine dernière l'instauration d'une nouvelle taxe qui s'appliquera aux bateaux de plaisance mouillant dans les zones protégées. Des zones qui représentent actuellement une superficie de 88 000 km², soit 24 % des eaux métropolitaines et presque 100 % des eaux du littoral du Roussillon avec le Parc naturel marin qui s'étend de Leucate à Cerbère. Initialement voté au sénat, cet amendement avait été rejeté une première fois avant les vacances d'hiver à l'Assemblée, avant de revenir sur la table mardi dernier et d'être voté par 48 voix contre 27. Serge Pallares, le président de la fédération française des ports de plaisance et directeur du port de Saint-Cyprien ne décolère pas.

Pourquoi dénoncez-vous cette mesure ? *"Il s'agit purement et simplement d'une éco taxe sur les bateaux de plaisance. Avec cet impôt, le gouvernement veut faire supporter aux plaisanciers le coût de la protection du patrimoine marin, alors que ces derniers financent déjà chaque année le Conservatoire du littoral, à hauteur de 37 millions d'euros. On peut donc parler d'une double peine pour eux. Et cette taxe va pénaliser lourdement la filière."*

Pourquoi êtes-vous inquiet ? *"Parce qu'avec cet amendement passé dans le cadre du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, il faudra, par exemple, qu'un plaisancier paye un droit de 100 euros par jour pour mouiller à Paulilles, une aire marine protégée, avec son bateau à moteur de 5 mètres. 300 euros s'il est à bord d'un voilier de 15 mètres. Il s'agit d'un impôt indexé selon la catégorie des embarcations et c'est totalement discriminatoire. Voilà où nous en sommes. Et nous ne pouvons pas accepter cette situation parce qu'il y aura forcément des dommages collatéraux sur l'ensemble de la filière. Et il va y avoir un véritable tollé dans la profession."*

Quels sont vos moyens d'action ? *"Pour commencer, Michel Moly, le président du Parc naturel marin, convoque une séance extraordinaire ce vendredi 13 mars, à 10 heures, sur ce sujet. Pour l'instant, ce qui est sûr, c'est que toute la filière est unie pour répliquer. Pour montrer notre désaccord total. La **fédération des industries nautiques**, la **fédération des ports**, l'**union nationale des navigateurs**, la **fédération nationale des pêcheurs plaisanciers** et sportifs, tout le monde est soudé contre cet amendement et c'est historique. Autrement, il faut également dire que cet impôt sera très difficile à lever. Et que cela va forcément créer des tensions chez les plaisanciers. Déjà que le marché est en difficulté, cette taxe ne va pas aider la filière, bien au contraire. Et ce sont des milliers d'emplois qui sont en jeu."*

Article avec accès abonnés: <http://www.lindependant.fr/2015/03/09/nouvelle-taxe-avis-de-tempete-sur-la-filiere-du-nautisme,2001156.php>